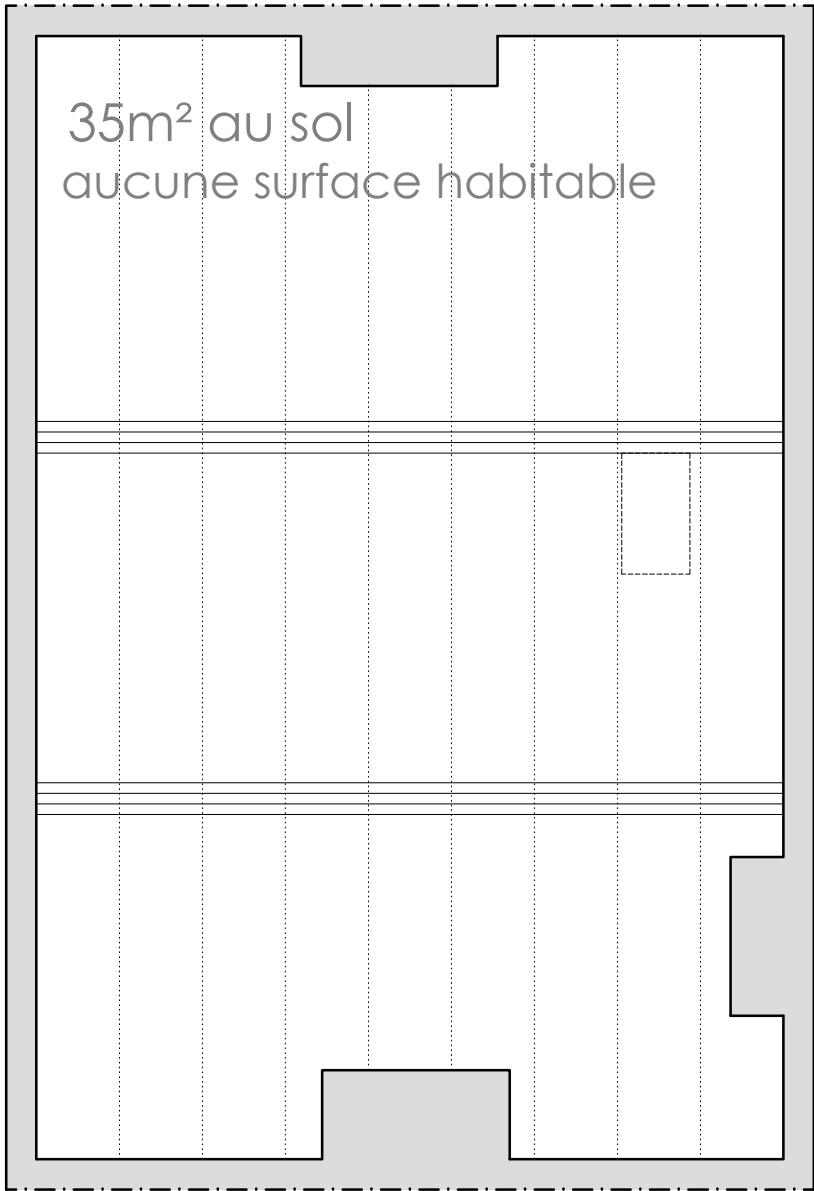
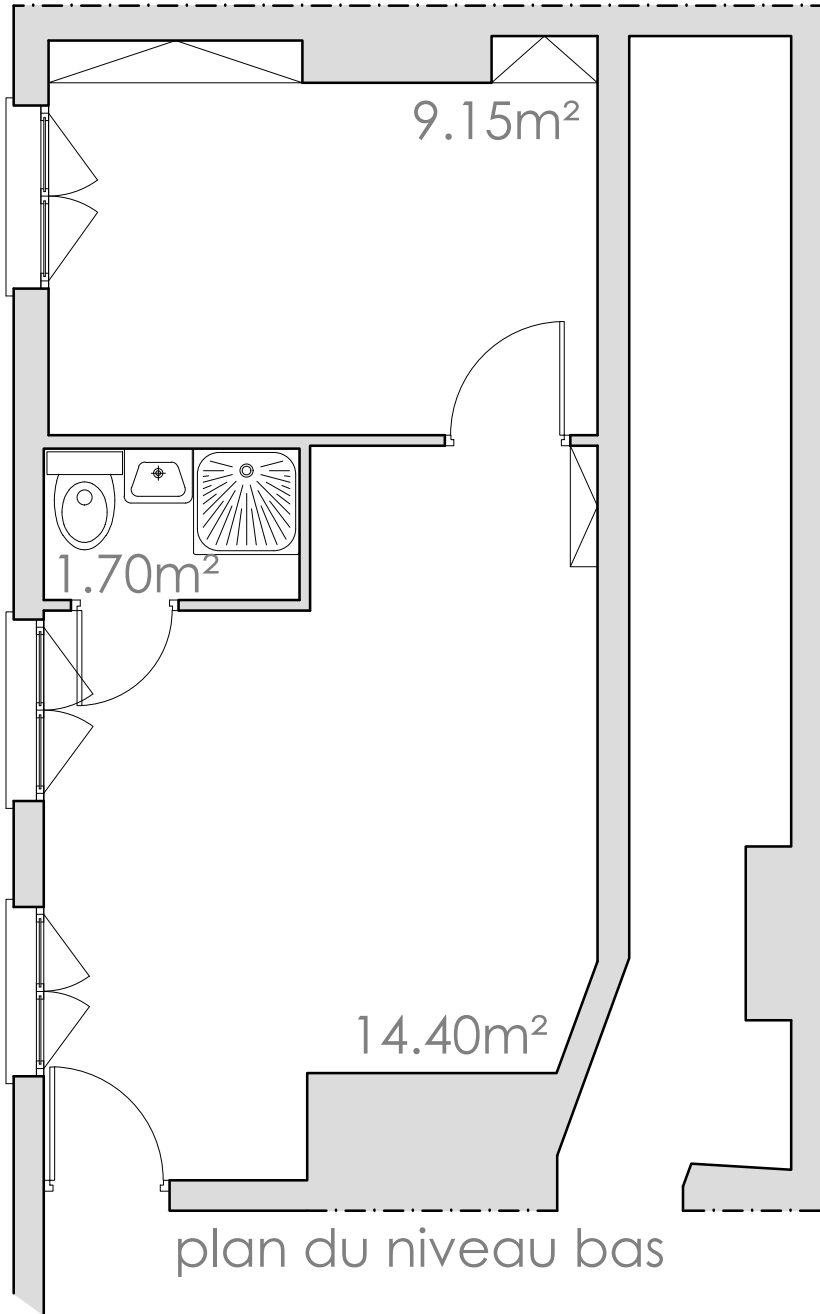


2cm/m



35m<sup>2</sup> au sol  
aucune surface habitable

plan des combles

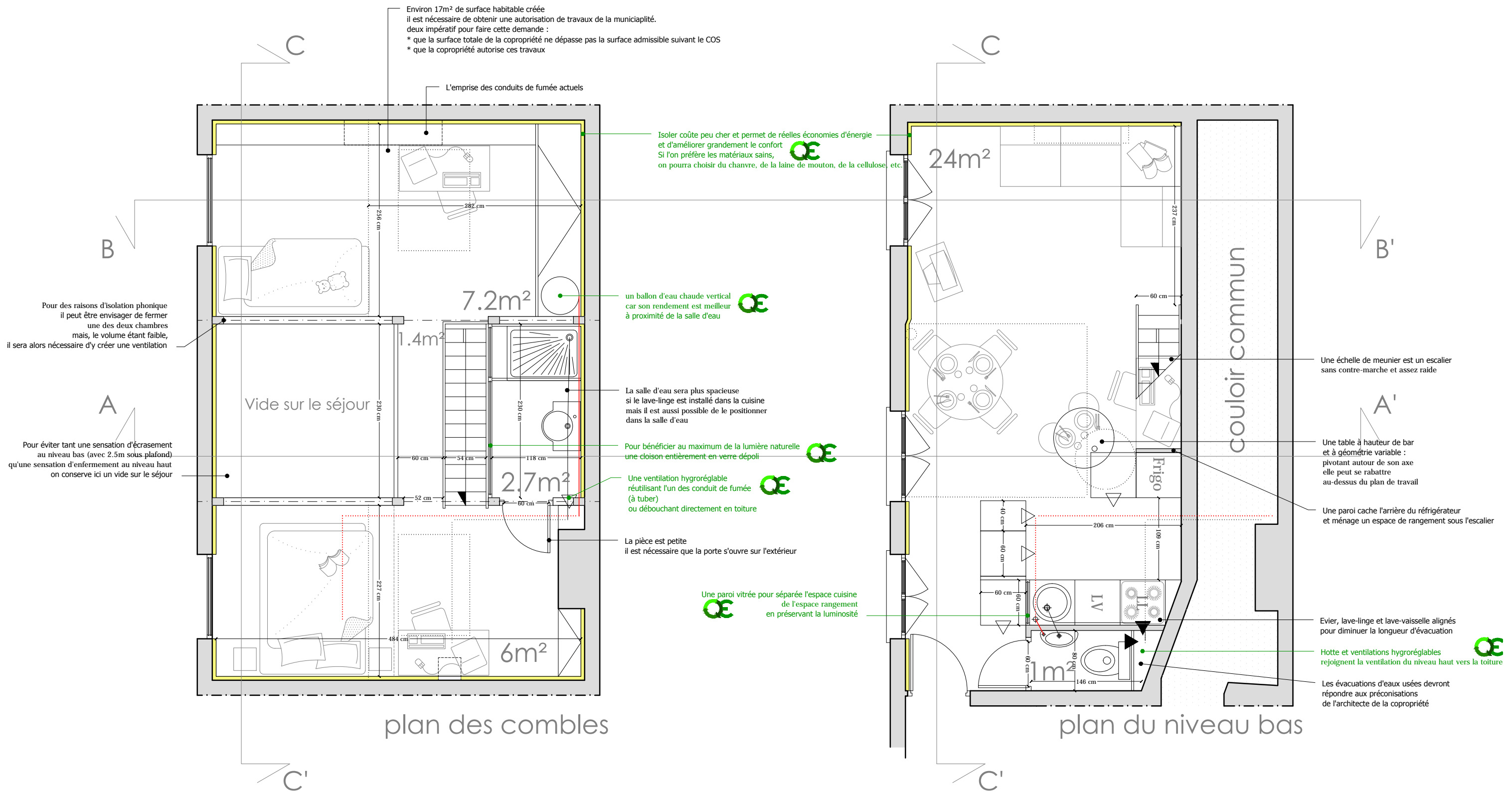


9.15m<sup>2</sup>

1.70m<sup>2</sup>

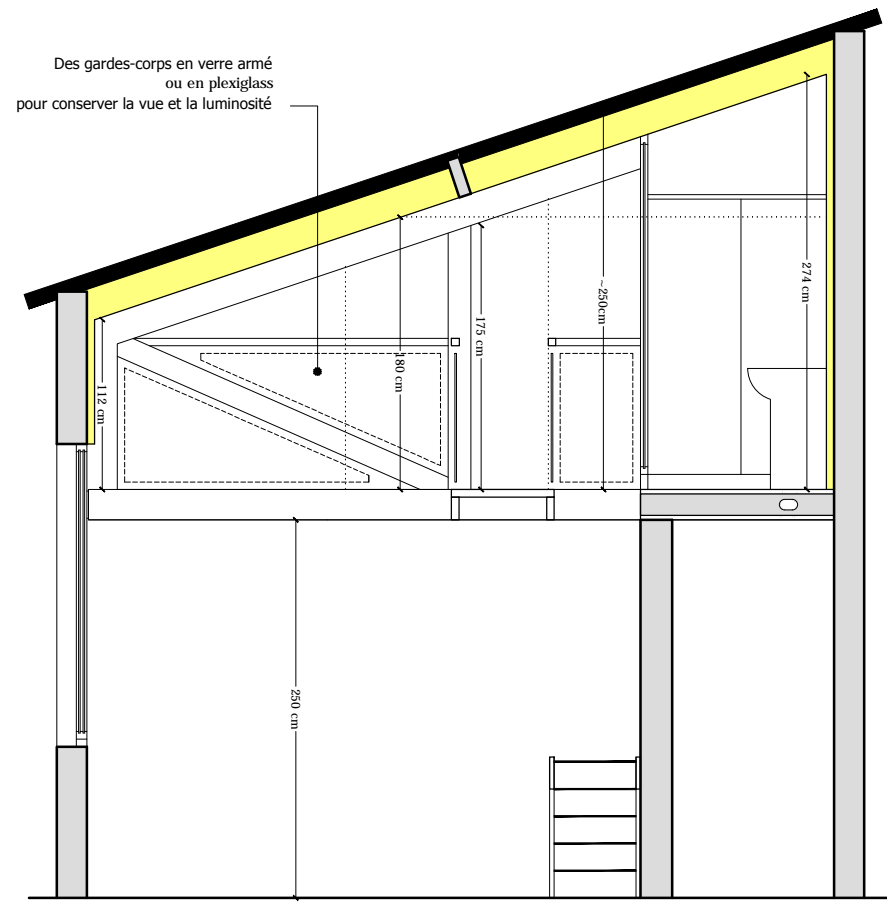
14.40m<sup>2</sup>

plan du niveau bas



**CE** Ce symbole indique les préconisations qui permettent tout particulièrement d'améliorer la qualité environnementale de votre logement en général (économie d'énergie, réduction des gaz à effet de serre, amélioration du confort, choix de matériaux sains, etc.) et les performances énergétiques en particulier, pour prétendre à une classe plus élevée sur votre étiquette énergétique (DPE)

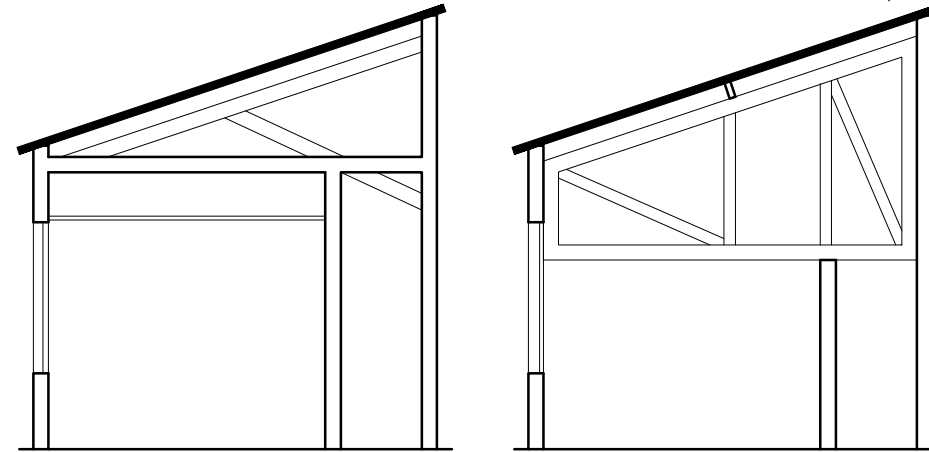
Ces plans sont des plans de principe, ils doivent être validés ou modifiés après consultation des entreprises et vérifications des contraintes techniques du bâti (évacuations d'eaux usées, positionnement des conduits de fumée, alignement réel des murs, report de charges, etc.).  
**Ils ne peuvent EN AUCUN CAS tenir lieu de plans d'exécution.**



Coupe AA'

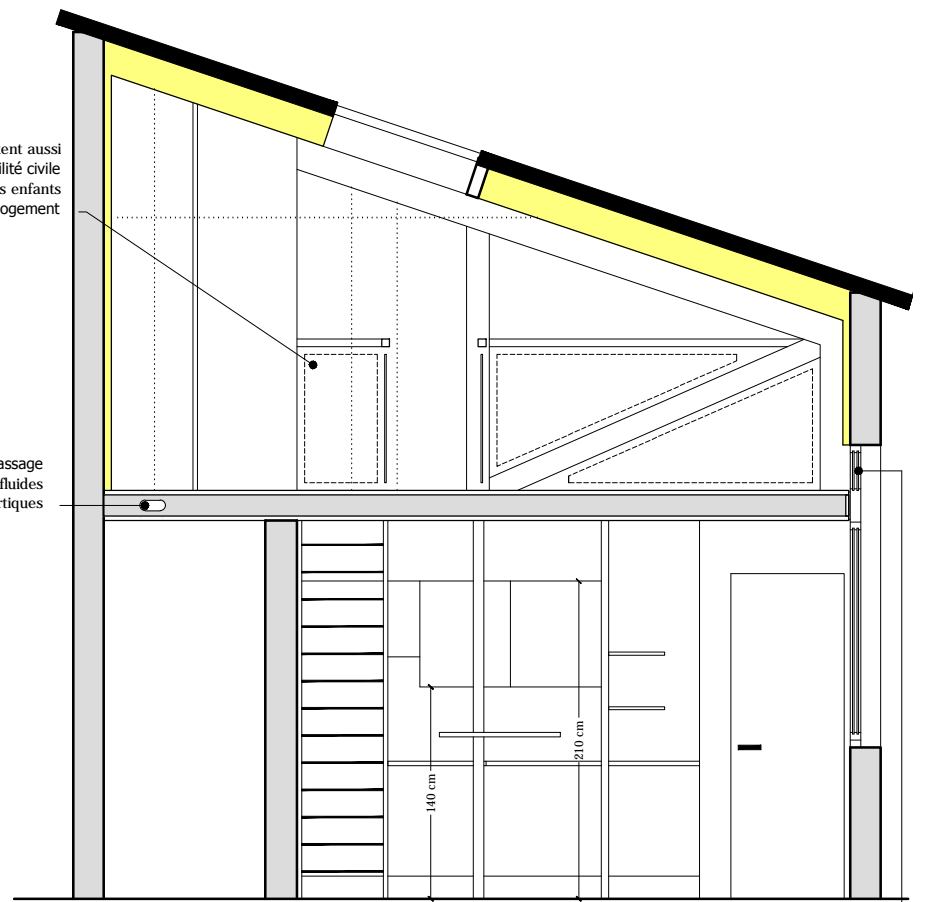


Ce symbole indique les préconisations qui permettent tout particulièrement d'améliorer la qualité environnementale de votre logement en général (économie d'énergie, réduction des gaz à effet de serre, amélioration du confort, choix de matériaux sains, etc.) et les performances énergétiques en particulier, pour prétendre à une classe plus élevée sur votre étiquette énergétique (DPE)



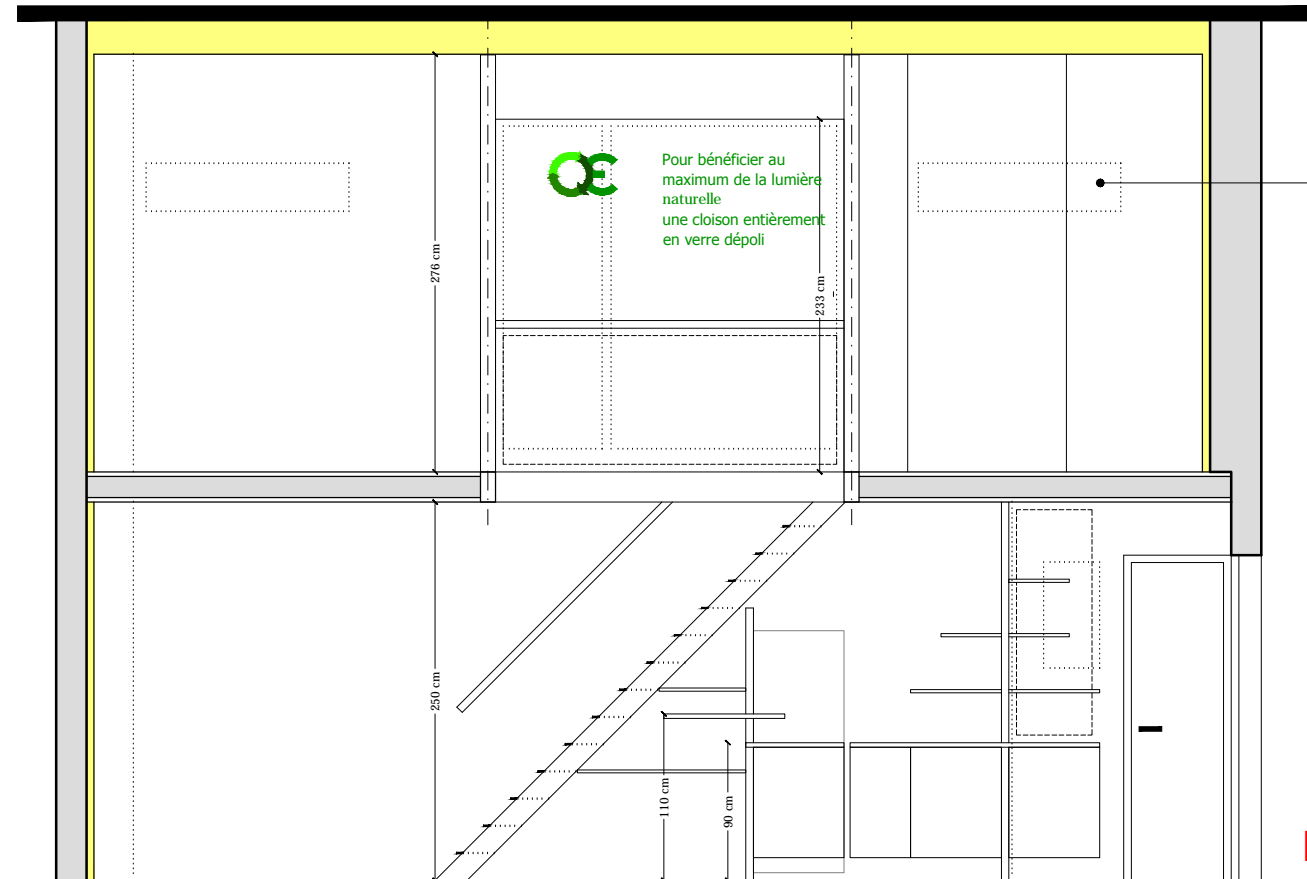
Abaisser le plafond sur toute la surface de l'appartement, demande à modifier l'actuelle charpente (schéma de gauche) et en particulier à déposer l'ensemble des arbalétriers et contre-fiches formant les deux fermes actuelles.  
L'intervention d'un charpentier qualifiée est indispensable et, s'agissant de travaux de gros oeuvre, il vous sera nécessaire souscrire une assurance dommage-ouvrage. L'accord de la copropriété est évidemment indispensable.  
Vous pourrez proposer au charpentier ce schéma de portique (schéma de droite) qui permet de créer les cloisonnements tout en ménageant le passage pour l'escalier et la passerelle (côté porte de la salle d'eau, la contre-fiche ne pourra pas être posée), mais il est seul à pouvoir définir exactement ce qu'il est possible de réaliser et comment.

**C'est la première entreprise à consulter. De son avis, dépend l'ensemble du projet.**



Coupe BB'

un vitrage fixe et renforcé pour éviter d'être cassé il pourra être nettoyé par l'étage inférieur en prenant la précaution d'être encordé ou d'utiliser une rallonge



Coupe CC'

la dimension des velux dessinés ici correspond au modèle U04

*Ces plans sont des plans de principe, ils doivent être validés ou modifiés après consultation des entreprises et vérifications des contraintes techniques du bâti (évacuations d'eaux usées, positionnement des conduits de fumée, alignement réel des murs, report de charges, etc.).*  
**Ils ne peuvent EN AUCUN CAS tenir lieu de plans d'exécution.**